

## Fiche de Données de Sécurité

A Meridian Adhesives Group Company

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Date d'émission: 16/09/2024 Version: 1.0

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

EPO-TEK® 320LV PART A Nom du produit HEF0-C0N6-A00Q-6F5J Groupe de produits SDS Finished Good

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi : Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Epoxy Technology, Inc. 14 Fortune Drive 01821 Billerica, MA USA

T 978-667-3805, F 978-663-9782

www.epotek.com

#### Distributeur

# Service Chimie 5, place de l'Eglise

, 7400 Saint Thibault - France (11: +33 (0) 164 308 922 produits@service-chimie.fr www.service-chimie.fr

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : VelocityEHS: +1 (800) 255-3924, +1 (813) 248-0585

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre antipoison d'Angers C.H.U	4, rue Larrey 49933 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro flèche automatiquement les appels vers le centre antipoison le plus proche, en fonction du lieu de l'appelant. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

H315 Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319 Sensibilisation cutanée, catégorie 1 H317 Cancérogénicité, catégorie 2 H351



### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique,

H411

catégorie 2

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Susceptible de provoquer le cancer. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)







GHS07

GHS08

GHS09

Mention d'avertissement (CLP)

Contient Bisphenol A diglycidyl ether resin; butanedioldiglycidyl ether; Carbon black

Mentions de danger (CLP) : H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H351 - Susceptible de provoquer le cancer.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) : P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

> P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

## 2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Des poussières nocives peuvent être libérées pendant le processus de coupe, de fraisage

ou de meulage.

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1. Substances

Non applicable

## 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Bisphenol A diglycidyl ether resin	N° CAS: 25085-99-8 N° CE: 607-537-5	≥ 60	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
butanedioldiglycidyl ether	N° CAS: 2425-79-8 N° CE: 219-371-7 N° Index: 603-072-00-7	10 – 30	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Acute Tox. 4 (par voie cutanée), H312 Acute Tox. 4 (par inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
Carbon black	N° CAS: 1333-86-4 N° CE: 215-609-9	10 – 30	Self-heat. 1, H251 Carc. 2, H351

## **EPO-TEK® 320LV PART A**

### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Remarques : Les composants non répertoriés sont soit non dangereux, soit inférieurs aux limites

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation

ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si Premiers soins après contact oculaire

la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si

l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

: Les secouristes seront équipés d'un équipement de protection individuelle approprié. Mesures de premiers secours pour le secouriste

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Bien que l'on ne dispose d'aucune donnée relative à une éventuelle toxicité pour l'homme

et les animaux, le produit est considéré comme dangereux à l'inhalation.

: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Symptômes/effets après contact avec la peau Irritation. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux. : Aucun(es) dans des conditions normales. Symptômes/effets après ingestion

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

Premiers soins après ingestion

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

Movens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

: Ne pas utiliser un fort courant d'eau. Agents d'extinction non appropriés

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aucun risque d'incendie. Danger d'explosion Aucun danger d'explosion direct.

Produits de décomposition dangereux en cas Dégagement possible de fumées toxiques.

## 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer

dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Protection en cas d'incendie Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection

respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre

dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue

pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

16/09/2024 (Date d'émission) Servcie Chimie : S.A.S. au capital de 180 000 € - R.C.S. Meaux 331 915 645 3/14 Impression du 23/07/2025

## **EPO-TEK® 320LV PART A**

### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de

respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

6.1.2. Pour les secouristes

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se Equipement de protection

reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de

matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours

d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.

Procédés de nettoyage Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit

pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter un équipement de protection individuel. Eviter le contact avec la peau et les

veux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne

devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce

produit. Se laver les mains après toute manipulation.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur. Mesures techniques

Conditions de stockage Garder sous clef.

Matériaux d'emballage Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage

d'origine.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

## Carbon black (1333-86-4)

France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

VME (OEL TWA) 3,5 mg/m<sup>3</sup>

## 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

16/09/2024 (Date d'émission) Servcie Chimie: S.A.S. au capital de 180 000 € - R.C.S. Meaux 331 915 645 4/14



### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

## Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

#### Equipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:







### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

#### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

### Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Gants de protection en caoutchouc néoprène ou nitrile. Gants de protection en caoutchouc butyle. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Voir les informations du fabricant. Les gants doivent être remplacés après chaque utilisation et à la moindre trace d'usure ou de perforation

### 8.2.2.3. Protection respiratoire

### Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

## 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Couleur : Aucune donnée disponible Odeur Aucune donnée disponible Seuil olfactif Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Point de fusion Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible Point d'éclair : Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation Aucune donnée disponible Température de décomposition Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible



## **EPO-TEK® 320LV PART A**

### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20°C : Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible Solubilité : Aucune donnée disponible Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible Propriétés explosives : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

## 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé : Non classé Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé Toxicité aiguë (Inhalation)

butanedioldiglycidyl ether (2425-79-8)				
DL50 orale rat	1134 mg/kg Source: National Library of Medicine			
DL50 orale	1120 mg/kg			
DL50 cutanée rat	> 2150 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)			
DL50 cutanée lapin	1130 mg/kg Source: National Library of Medicine			
DL50 voie cutanée	oie cutanée 2150 mg/kg			
Carbon black (1333-86-4)				
DL50 orale rat	> 8000 mg/kg Source: ECHA			
DL50 orale	8000 mg/kg			

16/09/2024 (Date d'émission) 6/14 6/14 Impression du 23/07/2025

## **EPO-TEK® 320LV PART A**

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Carbon black (1333-86-4)				
DL50 cutanée lapin	> 8000 mg/kg Source: ECHA			
Corrosion cutanée/irritation cutanée :	Provoque une irritation cutanée.			
butanedioldiglycidyl ether (2425-79-8)				
рН	7 (100 %)			
Carbon black (1333-86-4)				
рН	4 – 10 (5 %, 20 °C)			
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Provoque une sévère irritation des yeux.			
butanedioldiglycidyl ether (2425-79-8)				
рН	7 (100 %)			
Carbon black (1333-86-4)				
рН	4 – 10 (5 %, 20 °C)			
	Peut provoquer une allergie cutanée.			
3	Non classé			
	Susceptible de provoquer le cancer.			
Carbon black (1333-86-4)				
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérogène pour l'homme			
Carbon black (1333-86-4)				
Indications complémentaires	*Ce n'est pas un danger respirable contenu dans ce mélange liquide			
Toxicité pour la reproduction :	Non classé			
	Non classé			
(STOT) (exposition unique)  Toxicité spécifique pour certains organes cibles :	Non classé			
(STOT) (exposition répétée)	Hori diadac			
Carbon black (1333-86-4)				
LOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	0,0071 mg/l air Animal: rat, Animal sex: male			
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	> 1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)			
NOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	0,0011 mg/l air Animal: rat, Animal sex: male			
Danger par aspiration :	Non classé			
butanedioldiglycidyl ether (2425-79-8)				
Viscosité, cinématique	15,2 mm²/s Temp.: '20°C' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm²/s)'			

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1. Toxicité

Carbon black (1333-86-4)

Viscosité, cinématique

Ecologie - général Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

(aiguë)

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Not applicable (solid)

: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(chronique)

16/09/2024 (Date d'émission)

7/14 Servcie Chimie : S.A.S. au capital de 180 000 €- R.C.S. Meaux 331 915 645

# **EPO-TEK® 320LV PART A**

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

butanedioldiglycidyl ether (2425-79-8)				
CL50 - Poisson [1]	13 mg/l			
CE50 - Crustacés [1]	22 mg/l Source: National Institute of Technology and Evaluation			
CE50 72h - Algues [1]	> 93 mg/l Source: National Institute of Technology and Evaluation			
NOEC chronique algues 29 mg/l				
Carbon black (1333-86-4)				
CL50 - Poisson [1]	> 1000 mg/l Source: NITE			
CE50 - Crustacés [1]	> 5600 mg/l (OECD 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test, 24 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value, Locomotor effect)			
CE50 72h - Algues [1]	> 10000 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)			
CE50 72h - Algues [2]	> 10000 mg/l Test organisms (species):			
CEr50 algues	> 10000 mg/l Source: EHCA			

## 12.2. Persistance et dégradabilité

EPO-TEK® 320LV PART A					
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable				
Bisphenol A diglycidyl ether resin (25085-99-8)					
Persistance et dégradabilité	Persistance et dégradabilité Non rapidement dégradable				
butanedioldiglycidyl ether (2425-79-8)	butanedioldiglycidyl ether (2425-79-8)				
Persistance et dégradabilité	Not readily biodegradable in water.				
Carbon black (1333-86-4)					
Persistance et dégradabilité Biodegradability in soil: not applicable, Biodegradability: not applicable.					
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable (inorganic)				
DThO	Not applicable (inorganic)				

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

butanedioldiglycidyl ether (2425-79-8)			
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) -0,27 (Experimental value, OECD 117: Partition Coefficient (n-octanol/water), HPL method, 25 °C)			
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.		
Carbon black (1333-86-4)			
Potentiel de bioaccumulation Not bioaccumulative.			

## 12.4. Mobilité dans le sol

butanedioldiglycidyl ether (2425-79-8)			
Mobilité dans le sol	0,48 Source: Quantitative Structure Activity Relation		
Tension superficielle	44,4 mN/m (20 °C, 90 %, EU Method A.5: Surface tension)		
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1,1 (log Koc, OECD 121: Estimation of the Adsorption Coefficient (Koc) on Soil and on Sewage Sludge using High Performance Liquid Chromatography (HPLC), Experimental value, GLP)		
Ecologie - sol	Highly mobile in soil.		

16/09/2024 (Date d'émission) 8/14 Servcie Chimie : S.A.S. au capital de 180 000 €- R.C.S. Meaux 331 915 645

## **EPO-TEK® 320LV PART A**

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Carbon black (1333-86-4)		
Tension superficielle Not applicable (solid)		
Ecologie - sol	No (test)data on mobility of the substance available. Not toxic to plants. Not toxic to animals.	

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant				
butanedioldiglycidyl ether (2425-79-8)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII			
Carbon black (1333-86-4)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII			

## 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Réglementation régionale sur les déchets Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux

usées

Recommandations pour le traitement du

produit/emballage

Indications complémentaires

: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

: Ne pas réutiliser des récipients vides.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID			
1.55.1		2.55.5	1.2.1	1			
14.1. Numéro ONU	14.1. Numéro ONU						
UN 3082	UN 3082	UN 3082	UN 3082	UN 3082			
14.2. Désignation officie	elle de transport de l'ONU						
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.			
Description document de t	ransport						
UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III, (-)	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III, POLLUANT MARIN	UN 3082 Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s., 9, III	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III			
14.3. Classe(s) de danger pour le transport							
9	9	9	9	9			

16/09/2024 (Date d'émission) 9/14 9/14

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID		
9 ¥2	**************************************	**************************************	**************************************	**************************************		
14.4. Groupe d'emballaç	14.4. Groupe d'emballage					
III	III	III	III	III		
14.5. Dangers pour l'environnement						
Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui Polluant marin: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui		
Pas d'informations supplémentaires disponibles						

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : M6

Dispositions spéciales (ADR) : 274, 335, 375, 601

Quantités limitées (ADR) : 51 Quantités exceptées (ADR) : E1

Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001

Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : PP1 Dispositions relatives à l'emballage en commun : MP19

(ADR)

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs

pour vrac (ADR)

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et : TP1, TP29

conteneurs pour vrac (ADR)

: LGBV Code-citerne (ADR) Véhicule pour le transport en citerne : AT Catégorie de transport (ADR) : 3 : V12 Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) Dispositions spéciales de transport - Chargement, : CV13

déchargement et manutention (ADR)

Numéro d'identification du danger (code Kemler)

Panneaux oranges

: 90 90 3082

: T4

Code de restriction en tunnels (ADR)

## **Transport maritime**

Dispositions spéciales (IMDG) : 274, 335, 969 Quantités limitées (IMDG) : 5 L Quantités exceptées (IMDG) : E1 Instructions d'emballage (IMDG) : LP01, P001 Dispositions spéciales d'emballage (IMDG) : PP1 Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC03 Instructions pour citernes (IMDG) : T4 : TP1, TP29 Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)

: F-A N° FS (Feu) N° FS (Déversement) : S-F Catégorie de chargement (IMDG) : A

## Transport aérien

: E1 Quantités exceptées avion passagers et cargo

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y964

16/09/2024 (Date d'émission) 10/14 Servcie Chimie : S.A.S. au capital de 180 000 € - R.C.S. Meaux 331 915 645 10/14



### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Quantité nette max. pour quantité limitée avion

passagers et cargo (IATA)

: 30kgG

Instructions d'emballage avion passagers et cargo

(IATA)

: 964

Quantité nette max. pour avion passagers et cargo

: 450L

(IATA)

Instructions d'emballage avion cargo seulement

(IATA)

. 964

Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)

: 450L

Dispositions spéciales (IATA)

: A97, A158, A197, A215

Code ERG (IATA)

: 9L

#### Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : M6

Dispositions spéciales (ADN) : 274, 335, 375, 601

: 5 L Quantités limitées (ADN) Quantités exceptées (ADN) : E1 Transport admis (ADN) : T Equipement exigé (ADN) : PP Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

#### **Transport ferroviaire**

Code de classification (RID) : M6

Dispositions spéciales (RID) : 274, 335, 375, 601

Quantités limitées (RID) : 5L Quantités exceptées (RID) : E1

Instructions d'emballage (RID) : P001, IBC03, LP01, R001

: PP1 Dispositions spéciales d'emballage (RID) Dispositions particulières relatives à l'emballage en : MP19

commun (RID)

· T4

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs

pour vrac (RID) : TP1, TP29

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et

conteneurs pour vrac (RID) Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : LGBV Catégorie de transport (RID) 3 Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W12 Dispositions spéciales de transport - Chargement, : CW13, CW31

déchargement et manutention (RID)

: CE8

Colis express (RID) Numéro d'identification du danger (RID) 90

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## 15.1.1. Réglementations UE

## Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

#### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

11/14 16/09/2024 (Date d'émission) Servcie Chimie: S.A.S. au capital de 180 000 € - R.C.S. Meaux 331 915 645 Impression du 23/07/2025 11/14

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

#### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

## Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

#### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

#### Règlement sur les biens à double usage (428/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 428/2009 DU CONSEIL du 5 mai 2009 instituant un régime communautaire de contrôle des exportations, des transferts, du courtage et du transit de biens à double usage

#### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

#### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Abréviations et acronymes:		
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures	
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route	
ETA	Estimation de la toxicité aiguë	
FBC	Facteur de bioconcentration	
VLB	Valeur limite biologique	
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)	
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)	
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum	
DNEL	Dose dérivée sans effet	
N° CE	Numéro de la Communauté européenne	
CE50	Concentration médiane effective	
EN	Norme européenne	
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer	
IATA	Association internationale du transport aérien	
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses	
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)	
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)	
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé	
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé	

12/14 16/09/2024 (Date d'émission) Servcie Chimie: S.A.S. au capital de 180 000 € - R.C.S. Meaux 331 915 645 12/14



## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Abréviations et acronymes:		
NOAEL	Dose sans effet nocif observé	
NOEC	Concentration sans effet observé	
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques	
VLE	Limite d'exposition professionnelle	
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique	
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet	
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer	
FDS	Fiche de Données de Sécurité	
STP	Station d'épuration	
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)	
TLM	Tolérance limite médiane	
COV	Composés organiques volatiles	
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service	
N.S.A.	Non spécifié ailleurs	
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable	
ED	Perturbateur endocrinien	

Texte intégral des phrases H et EUH:		
Acute Tox. 4 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4	
Acute Tox. 4 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4	
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4	
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2	
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3	
Carc. 2	Cancérogénicité, catégorie 2	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	
H251	Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.	
H302	Nocif en cas d'ingestion.	
H312	Nocif par contact cutané.	
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
H332	Nocif par inhalation.	
H351	Susceptible de provoquer le cancer.	
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
Self-heat. 1	Substances et mélanges auto-échauffants, catégorie 1	
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	

16/09/2024 (Date d'émission) Impression du 23/07/2025

13/14 13/14



## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Skin Sens. 1

Sensibilisation cutanée, catégorie 1

La classification respecte

: ATP 12

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

16/09/2024 (Date d'émission) Impression du 23/07/2025

14/14 14/14